

- Pourquoi avons-nous refusé de signer la proposition de la Direction ?

NAO Administratives 2024 :

Pourquoi avons-nous refusé de signer la proposition de la Direction ?

Les négociations salariales sont maintenant terminées et voici donc la toute dernière proposition de la Direction :

	Proposition du 9 Février	
	4,5% de la Masse Salariale soit un budget de 4 709 064 €	
Mesures	Détails	Budget
Augmentations Collectives	Salaires jusqu'à 35 000€ →1,6% Entre 35K€ et 45K€→1,2% Entre 45K€ et 55K€→0,9% Entre 55K€ et 65K€→0,7% Supérieur à 65K€→0,6%	0,63% soit 663 089 €
Augmentations Individuelles		2,16% soit 2 256 223 €
Autres Mesures		
Prime de partage de la Valeur PPV	650 € (CSG CRDS soit 9,7% de charges) présent du 30 juin 2023 au 31 mai 2024, proratisée en fonction du temps de travail	1,06% soit 1 107 940 €
Budget RMA (Augmentation liée à la branche)		0,50% soit 523 585 €
Effet Report		0,15% soit 158 227 €

L'analyse de la CFDT :

A l'issue des négociations, nous constatons que malgré nos demandes de réduire l'écart entre les enveloppes d'augmentations collectives et individuelles, la Direction a fait le choix de conserver une enveloppe d'augmentations collectives très nettement inférieure à celle consacrée aux augmentations individuelles.

Les collaborateurs étaient en attente de mesures permettant de compenser leur perte de pouvoir d'achat et les hausses de prix qui se profilent sur l'année (gaz, électricité, carburant...).

A titre d'exemple, pour des salaires de :

- 30 000€ x 1,6% = 480€ brut soit 40€ brut par mois environ 32€ net par mois
- 40 000€ x 1,2% = 480€ brut soit 40€ brut par mois environ 32€ net par mois
- 50 000€ x 0,9% = 450€ brut soit 37,50€ brut par mois environ 30€ net par mois
- 60 000€ x 0,7% = 420€ brut soit 35€ brut par mois environ 28€ net par mois
- 70 000€ x 0,6% = 420€ brut soit 35€ brut par mois environ 28€ net par mois

Ces montants restent insuffisants.

Notre proposition de mettre en place un montant d'augmentation plancher de 1000€ était une demande cohérente et constituait une base de négociation.

Nous regrettons que cette proposition n'ait pas pu être retenue.

Même si l'enveloppe d'augmentations individuelles est importante, nous savons qu'elle ne concerne pas l'ensemble des salariés et que beaucoup n'en bénéficieront pas

La prime de de partage de la Valeur :

Cette prime permettra une « bouffée d'air » pour beaucoup de salariés. Il est important de rappeler que cette dernière est chargée par la CSG et CRDS et dorénavant imposable.

Nous regrettons toutefois qu'elle désavantage les femmes du Groupe qui restent très largement utilisatrices du temps partiel.

Enfin, le budget consacré au RMA reste un élément de désaccord car nous pensons que les futures négociations de branche n'auront que très peu d'impact à La Mondiale compte tenu de la fixation d'un salaire minimum à 25 500€ et des passages de classe 3 à 4 en fin d'année dernière.

Nous notons toutefois avoir été partiellement entendus puisque la Direction a la volonté de redistribuer le montant restant aux collaborateurs administratifs. Nous regrettons toutefois son refus d'une négociation concernant cet élément.

Pour toutes ces raisons, la CFDT La Mondiale ne sera pas signataire de l'accord NAO 2024

Nous avons été force de propositions lors de ces négociations

Nous réaffirmons notre volonté de dialogue social constructif

Nous continuerons de travailler dans l'intérêt de l'ensemble des salariés et nous ne tomberons pas dans l'écueil de ne signer aucun accord d'entreprise malgré notre position de deuxième organisation syndicale du Groupe.